

Dif : vous perdrez les 1 800? de vos heures fin 2020. Utilisez les avant !

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@orange.fr>



Attention : les heures de droit individuel à la formation (DIF) cumulées avant 2015 devront être renseignées sur l'espace personnel du site CPF et utilisées avant fin 2020. Si vous ne les utilisez pas, vous perdrez le montant correspondant aux heures du DIF soit 1 800 ? !

[en savoir plus](#)

Article du Monde du 4 avril 2019

« Dans le cadre de la réforme, les fonds des branches professionnelles étant désormais réservés aux demandeurs d'emploi et aux PME, c'est le salarié et l'entreprise, qui, de plus en plus, vont devoir assumer le coût de ces formations ».